



Sanction pour excès de vitesse supérieur à 40 km / limitation

Par **luistome**, le **04/04/2011** à **10:25**

Bonjour,rrrn je vous sollicite car ma compagne s'est fait arrêter pour un excès de vitesse à 137 Km/h alors que la limitation était de 90 Km/h.rnrn Les gendarmes lui ont retiré le permis.rnrn Pouvez vous m'informer les sanctions qu'elle peut avoir pour cet excès et le temps moyen pour avoir connaissance de la décision.rnrn De plus elle est infirmière ; est il possible de mettre en avant sa profession pour atténuer la sanction de suspension de permis? Si oui, comment?rrrn Bien cordialement